Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Rajeb 1447
13 Janvier 2026

N° 5

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **70**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **70**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **72**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **76**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **76**
Avis aux créanciers **81**
Convocations
Sociétés anonymes **84**
Sociétés à responsabilité limitée **86**
Sociétés communautaires **86**
Autres sociétés **87**
Actes Administratifs
Avis au public **88**
Divers
Avis au public **88**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire Régionale

Annexe n°04 : Bulletin de souscription

Nom de la société à constituer : Société communautaire régionale : Yanabaa KSOUR

Services : Agricoles

Type de société : Régionale

Capital de la société ouvert à la souscription: 10 000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 16 parts d'une valeur totale de 10000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 625 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales.

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société

Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Agence BTS KEF

Période d'ouverture de la souscription : du 15 Janvier 2026 au 31 Mars 2026

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège social de la société

Les Fondateurs :

1. Fadhel ben Mohamed Ali Benali CIN 13628203 téléphone : 27 120 647

2. Faycel ben Mohamed Ali Benali CIN 136608795 téléphone : 50 279 187

3. Houssem ben Youssef Rhimi CIN 13648623 téléphone : 51 003 627

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2026400103SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

KNAUF PLATRES

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble 216, Rue Socrate, 2ème étage, Le Kram, Kheireddine 2060

Identifiant Unique : 0005905G

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 20/5/2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 18/11/2025 sous QN°8763 EN°25803945. Les administrateurs ont décidé de renouveler :

- Le mandat de Mr Murat Akyildiz en qualité du président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

- Le mandat de Mr Karim George Adly Georgy en qualité de directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 9/12/2025 sous l'identifiant Unique n°0005905G.

2026400084SANB2

Réalisation d'augmentation du capital social

De la Banque Tuniso Libyenne

Réalisation d'augmentation du capital social d'un montant de 152 millions de dinars, le portant de 100 millions de dinars à 252 millions de dinars.

Banque Tuniso-Libyenne

Société Anonyme

Capital social : 252 millions de dinars

Siège social : Avenue Maître Mohamed Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

Identifiant unique : 0033272 D

En vertu du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Libyenne enregistré le 25 septembre 2025, sous le numéro 25711549 et sous le reçu numéro 112507, déposé au Registre National des Entreprises le 29 octobre 2025 sous le numéro 2025197684.

Les actionnaires ont décidé l'augmentation du capital social de la Banque par apport en numéraire d'un montant de 152 millions de dinars tunisiens, par la création de 1 520 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, entièrement libérées lors de la souscription.

Il ressort de la déclaration de souscription et de versement déposée auprès du Receveur des Finances de Charguia, enregistrée sous le numéro 26700067 et sous le reçu numéro 7321 en date du 02 janvier 2026, que la totalité des 1 520 000 actions ont été souscrites et libérées intégralement.

La liste des souscripteurs et l'état des versements relative à cette augmentation a été enregistré le 31 décembre 2025 sous le numéro 25716727 et sous le reçu numéro M142575.

La publication de l'opération d'augmentation a été annoncée dans le Journal officiel du registre national des entreprises le 8 janvier 2026 sous le numéro 20262368.

En conséquence, l'augmentation du capital social a été réalisée, d'où l'article six de statuts de la Banque relatif au capital social a été modifié et le Registre National des Entreprises a été mis à jour.

2026400093SANB2

Notice légale

Augmentation de capital

SOCIETE MED ENVIRONNEMENT

SA au capital de 410.000 Dinars

Siège social : BP 236 Hammam Zriba Zaghouan 1152

Identifiant Unique : N°1583242/P

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/12/2025 enregistré à la REAS Tunis le 30/12/2025 sous le n°25504738 Quit n°9970 déposée le 6 Janvier 2026 au RNE émis le 7/01/2026 sous le n°14132, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 1.180.000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter de 410.000 dinars à 1.590. 000 dinars par l'émission de 118.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité lors de la souscription.

- Etablissement domiciliataire : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'ATB sous le n°01902047119201715932.

- Délai de souscription : le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

2026400100SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LUXURY HOTELS INTERNATIONAL OF TUNISIA

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 100.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1589546E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24/11/2025 (enregistré à la recette des finances Cité Mahrajéne, Tunis le 22/12/2025 sous N°QM066667 Enrg N°25706719).

- Les associés décident de poursuivre l'activité de la société et d'appliquer l'article 142 du Code de Sociétés Commerciales.

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1589546E en date du 23/12/2025.

2026400083SRLB2

HIM FOOD

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 10.000 dinars

Siège social : Mall Of Sousse - BP 133- 4060 Kalâa Kebira

Identifiant Unique : 1645302C

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 25/9/2025 (enregistré à la Recette des finances Kalâa Kebira le 20/10/2025 sous QN°M070661 EN°25702716, suivant un (1) acte de cession de parts du 25/9/2025 (enregistré à la Recette des finances Kalâa Kebira le 20/10/2025 sous QN°M070657 EN°25102715) et suivant les statuts mis-à-jour du 25/9/2025 (enregistrés à la Recette des finances Kalâa Kebira le 20/10/2025 sous QN°M070669 EN°25702718).

- Les associés approuvent la cession de parts sociales.

- Les associés adoptent les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV de l'acte et des statuts mis-à-jour a été déposé au registre national des entreprises sous l'Identifiant Unique N°1645302C en date du 8/12/2024.

2026400085SRLB2

FLORA PARK

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 3.787.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0381728D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2025 (enregistré à la Recette des finances El Mahrajène, Tunis le 28/10/2025 sous QN°M058867 EN°25705583) et suivant (1) un acte de cession du 10/10/2025 (enregistré à la Recette des finances El Mahrajène, Tunis le 28/10/2025 sous QN°M058865 EN°25105582).

- Les associés approuvent la cession d'une part sociale.

Un exemplaire du P.V et de l'acte a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0381728D le 3/11/2025.

2026400086SRLB2

PATISSERIE ET BISCUITERIE FINE PBF

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 100.000 DT

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassene - 1135 Fouchena

Identifiant Unique : 0899356S

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 28/10/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 3/12/2025 sous QN°M115393 Enreg N°25705556).

- Les associés décident de nommer la société AMC Ernst & Young en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 10/12/2025 sous l'Identifiant Unique N°0899356S.

2026400087SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Temime en date du 18/11/2025, quittance n°M085888, enregistrement n°25203667 M.Ala Bchini CIN n°14421952, a vendu à M. Ahmed Marnissi, CIN 09791198 tout le fonds de commerce situé au quartier Chouhada Kélibia, exploité vente prêt-à-porter enregistré au registre de commerce n°A1113572001.

Les oppositions seront admises au bureau de l'avocate Maître Dalila Khazraoui situé au 20 quartier de l'environnement Menzel Temime Nabeul dans un délai ne dépassant pas les 20 jours de la date de la publication au JORT.

Il a été publié dans le journal le Quotidien le 3 décembre 2025, page 27.

2026R00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Kef le 10/12/2025 quittance n°M041146 enregistrement n°25203113 Mr. Rachid Ben Allalla Daghbouji a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à La société OFFIPRO DE COMMERCE son M.F. 1947165Q situé au 11 rue Mongi Slim, El Kef, destiné pour le commerce (services médias)

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal La Presse du 8 Janvier 2026.

2026R00056FCCC2

Acte de donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié établi par maître Amani Fenina notaire de justice en date du 18 décembre 2025 Mme Intissar Khalil titulaire de la CIN n°06291212 a cédé à titre gratuit (donation) à Mr Salah Zguir titulaire de la CIN n°09824618 tout le fonds de commerce sis à Hammamet avenue Hedi OUALI destiné à la vente des pièces de rechanges des cycles et motocycles avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 26 décembre 2025.

2026R00057FCCC2

Désistement au fonds de commerce

Suivant acte S.S.P non daté, enregistré à la Recette des Finances de la rue Al Jazira à Tunis le 16/12/2025 (quittance n°M077417 et enregistrement n°25203778), les héritiers de Abdelkarim Gassem à savoir sa veuve Amel Ghemir, CIN n°07039003 et ses filles Yosra CIN n°04835129 et Rahma CIN n°13011048 et Ilhem CIN n°13018055 demeurant 5 rue de la commission à Tunis, se sont désistées de toutes leurs parts dans le fonds de commerce sis 5 rue de la commission à Tunis, RNE n°0185097Z en faveur de Mr. Habib Ben Abdelkarim Gassem, CIN n°04827191 Les oppositions seront reçues entre les mains de Habib Ben Abdelkarim Gassem à son domicile élu sis au 5 rue de la commission à Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces. Le présent avis a été publié dans le journal Assabah du 9/1/2026

2026R00059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Raoued le 2/1/2026 sous le numéro 26200011 quittance n°M000545, il a été vendu un fonds de commerce à usage de point de vente de produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local commercial, 8 Avenue Fathi Zouheir Jaafar Route Raoued Ariana de Monsieur Imed Ben Mohamed Ben Ali Flis à madame Rania Bent Kamel Ben Tahar Jmaii. Les oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteuse à l'adresse 8 Avenue Fathi Zouheir Ariana, dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien La Presse du 7/1/2026.

2026R00061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente d'un fonds de commerce en date du 30 décembre 2025 sous le numéro 25204243 quittance numéro M094885 madame Wafa Ibn Slimen domiciliée à la rue Nouak Chott Kelibia a cédé à la société ADLYNA société à responsabilité limitée siège social au 2 bis rue Carthage Mégrine Ben Arous registre de commerce C 0153852022 identifiant unique 1756528L. Le fonds de commerce dont l'activité consiste en fabrication et vente de la gélatine, situé à l'avenue des Martyrs Kelibia moyennant le prix de 25 mille dinars.

Les oppositions devront être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au journal officiel conformément aux dispositions de l'article 193 du code du commerce. Les oppositions au paiement du prix devront se faire entre les mains de l'acheteur société ADLYNA à son domicile 2 bis rue de Carthage Mégrine ; cette adresse est le domicile sélectionné dans le siège du tribunal. Le présent avis a été publié au journal la Presse daté du 10/1/2026.

2026R00062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 26/12/2025 enregistré le 7/01/2026 à la recette des finances de Boumhal sous le n° d'enregistrement 2620063 et le n° de quittance M0002606, Sté «Lili Phone» identifiant unique n°1777853M a vendu à la Sté «Prime Telecom» identifiant unique n°1958005J tout le fonds de commerce situé à l'avenue de l'Environnement Boumhal, Ben Arous, dont l'objet Vente des téléphones portables, les cartes de recharges et toutes activités auxiliaires.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 10/01/2026.

2026S00024FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant à un acte de donation notarié en date du 8/12/2025 enregistré à la recette des finances à sahline le 5/01/2026 quittance n°M000376.

Mme Malika bent Ahmed ben Mohamed ben Smida : a attribué une donation au profit de son fils : Amen Allah ben Mustapha ben Ahmed Sahraoui concernant le fonds de commerce de vente des produits alimentaires en détails situé à la rue Habib Bourguiba 5012 Sahline gouvernorat de Monastir et que les objections qui peuvent être soulevées contre cette donation dans le délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au J.O.R.T et dans un journal quotidien peuvent être présentées à l'adresse du fonds de commerce haut indiqué.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 9/01/2026.

2026S00025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé singé à Sousse le 3/12/2025 et enregistré à la recette des finances Enfidha le 23/12/2025 Quittance n°M073549 enregistrement n°25202341 : Mme Sonia Dkhil titulaire de la carte d'identité numéro 08461055 a vendu à la Société Nadine Market : Société en cours de constitution, un fonds de commerce exerçant une activité de vente en gros de produits alimentaires, situé à Tarhouna Kondar 4020 Sousse, moyennant la somme de 10.000.000DT. Les oppositions doivent être adressées au siège de la rédactrice de ce contrat Maître Neila Jelassi situé à la Rue Léopold Senghor immeuble Arrayhane 2ème étage Trocadéro Sousse.

Cette publication a été faite au journal "Alchourouk" et "le Quotidien" le 6/01/2026.

2026S00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route de Tunis le 19/11/2025 N° de quittance M118728 N° d'enregistrement 25204757, Nabil Toumi a vendu à Farida Felah la totalité du fonds de commerce destiné au commerce divers sis à la route de Tunis Km 1.5 immeuble Ennakhil N°4.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur Farida Felah, à l'adresse du fonds de commerce vendu, dans un délai de 20 jours à partir de publication de cet avis Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Assabah" le 16/12/2025.

2026X00021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 12 décembre 2025 rédigé par Maître Hassene ABID Avocat à la cour de cassation demeurant à Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, enregistré à la recette des finances de Skeit Edayer le 2 janvier 2026 sous le n°26200008 et quittance n°M000210 Mme Ameni Ben Abderahmen Dammak (CIN n°11110453) a vendu à Rihab Bent Kamel Ayedi la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des denrées alimentaires sis à Route Mahdia km 8 à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene ABID jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

2026X00022FCCC2

Transfert du fonds de commerce

Par acte écrit établi le 10/11/2025 et enregistré auprès du service des impôts d'Ouled Hafouz le 10/11/2025, reçu n°040905, numéro d'enregistrement 25200743.

M. Naoui Ben Mssehli Khelifi, titulaire de la carte nationale d'identité n°04270558, a transféré à Mme Sahar Khelifi, titulaire de la carte nationale d'identité n°11613749, l'intégralité de l'actif commercial utilisé pour la vente de produits agricoles et situé à el hania, El Ghadira El Hamra, Ouled Hafouz, pour un prix total de cinquante mille dinars (50 000 000 dinars).

Toute objection peut être adressée à M. Noui Ben El Mssehli khelifi, dont le bureau est situé à el hania 102, Ouled Hafouz Sidi Bouzid.

Cette cession a été publiée :

- Dans le journal "Essabah" paru le 09/01/2026

- Dans le journal "Le Temps" paru le 09/01/2026

2026X00030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, daté et enregistré le 30/12/2025 à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n°25207928 quittance n°M107290 Ines Baneni CIN n°08845349 a vendu à Karay Rdisi CIN n°03576026 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités

entant que station de lavage dans le local situé à la route de Manzel klm 1 Sfax. Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains du vendeur Ines Baneni qui a choisi son domicile à la route Sidi Mansour klm 4 Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 3/01/2026.

2026X00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, daté et enregistré le 30/12/2025 à la recette des finances sakiet edaier Sfax sous le n°25204871 quittance n°M090020 Yssine Grame CIN n°11173236 a vendu à Mohamed Amine Bradi CIN n°11099154 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Free shop dans le local situé à la route de Mahdia klm 8,5 Sfax. Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains du vendeur Yassine Grame qui a choisi son domicile route de Saltnia klm 8 Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 7/01/2026.

2026X00038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 9/12/2025 et enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 9/12/2025 sous le n°25207413 quittance n°M102326 ; Radwen Barhoumi titulaire de la C.I.N n°09116075, a vendu à la société zaytpro company matricule fiscal 1919259N ; situé à Bir Ali Ben Khelifa km 33 Bouladheyeb 3030 Aguereb Sfax gérant Ramzi Rakii ; la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses élément corporels et incorporels exploité au deux locaux adjacents exploités à la vente au détail de divers matériaux et à la vente de fruit secs sis à rue aéroport km 1.5 Sfax (non immatriculée au RNE).

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de Maître Lobna Zghal au bureau rue Abou Kassem Chebbi immeuble Rex palace étage n°2 b 203 Sfax ; où une copie de l'acte de vente a été déposée.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien et Al Shourouk» le 3/01/2026.

2026X00042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Mohamed Maalej avocat, enregistré le 29/12/2025, n° d'enregistrement 25203980, Mr Mahmoud Yengui a vendu à Mme Amal Chaari tout le fonds de commerce sis à l'Av. Mokhtar Ziadi Sakiet Ezzit km 6 Sfax, avec tous ses éléments matériels et incorporels exploité pour commerce de vêtements. Toutes oppositions seront reçues, dans le délai légal à la demeure du vendeur sise à la route teniour km 5 Sfax.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Echourouk du 31/12/2025.

2026X00043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré auprès de la recette des finances de Ghomrassen en date du 3/11/2025, sous le numéro 25200747, reçu n°M01806, Monsieur Mohamed ben Ibrahim ben Massoud Khorcheni, agissant en qualité de mandataire de Monsieur Ibrahim ben Mokhtar Khorcheni en vertu d'une procuration légale, a cédé l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, affecté à une activité commerciale et situé à la rue Ibn Arafah, Ghomrassen, - Tataouine, à Monsieur Khaled ben Hassan ben Abdallah Sassi.

Le cabinet de Maître Abdelbaki Tahri, avocat, sis au n°2, Résidence Malek, immeuble B, Centre Urbain Nord, Tunis, a été désigné comme domicile élu pour la réception des oppositions, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 23/12/2025.

2026400071FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 22/12/2025, Q N°137671 n° d'enregistrement n°25211408, Mr Abid Zribi, a vendu et cédé à Mr Mouhamed Afli la totalité du fonds de commerce exploité au local au Rez-de-chaussée résidence Les Pyramides Ain Zaghouane la Marsa. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Mr Mouhamed Ani, Lot n°76-Lotissement AFH - Ain Zaghouane - 2046, dans les délais légaux 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" le 8/01/2026.

2026400073FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation en date du 25/10/2025, enregistré à la Recette des Finances de Jedaida le 16/12/2025, sous quittance n° M046924, Madame Mariem Bouhouchi a fait donation à son frère Monsieur Riadh Bouhouchi de la totalité du fonds de commerce exploité sous forme de café de première catégorie, sis à la Résidence Nesrine Yasmine Hammamet, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sans exception ni réserve.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal

Officiel de la République Tunisienne, et déposées entre les mains du donateur, à l'adresse du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal Assahafa en date du 23/12/2025.

2026400074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte écrit reçu le 14 octobre 2025 et enregistré à la Recette des Finances de la rue de la Gare le 20 novembre 2025, sous le numéro de quittance M077260 et le numéro d'enregistrement 25206159, Mohamed Naji Jibri, demeurant 04, ruelle Ernefa El Dhaoui, Radés Plage, a vendu à Arous Kamel, commerçant, demeurant 08, rue Sousse, Bab Bhar, Tunis, à Karima Bent El Bachir Charif, un fonds de commerce.

Les oppositions éventuelles doivent être faites entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, faute de quoi elles seront considérées comme nulles et non avenues, conformément à la loi.

Il est porté à la connaissance du public que le présent avis a été publié au Journal Echourouk en date du 16 décembre 2025.

2026400078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 26/12/2025, enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 30/12/2025 sous le n°25204050 quittance n°M083682, la société continental facilité Management, a cédé à la société Linda Ly, le fonds de commerce exploité en tout commerce sauf pharmacie du jour et les matières paramédicales au local sis au local n°5 rez-de-chaussée immeuble Pyrénées - lot El Houda jardins Menzah 1 Menzah 9 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1955253L.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue EL KHARTOUM Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette vente a été publiée au journal le Quotidien en date du 9/01/2026.

2026400082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté du 4/12/2025 enregistré à la recette des finances la Goulette le 23/12/2025 sous le N°25211443 quittance N°137942.

La société AUTOCHECK Suarl siège social résidence le Portail de Carthage immeuble Appart A23 Ain Zaghouan Tunis a vendu à la société BO HOUSE SARL siège social 2 Av de Carthage Ain Zaghouan Tunis la totalité du fonds de commerce exploité en station de services autos et la vente des pneus en détail dans le local sis au rez-de-chaussée donnant sur l'Av de Carthage Ain Zaghouan Tunis avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être déposées dans les 20 jours suivant l'insertion de cette vente au JORT auprès de l'acheteuse la société BO HOUSE faisant élection de son domicile au Cabinet de Maître Riadh Belkadhi 129 Av de la liberté 2ème étage 1002 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 7/01/2026 n°FC26/00095.

2026400090FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Ghandi le 28/11/2025, quittance n°M038924 enregistrement n°5305676, la société Lassoued Clothing Fashion située au 42 bis, rue Hédi Nouira Tunis, a loué en gérance libre à la société Itale Study Gate, située au 30, rue Al Ikram, Radés, Ben Arous, la totalité du fonds de commerce destiné pour tout type de commerce, situé au 42 bis, rue Hédi Nouira, pour une durée de deux ans, du 1/12/2025 au 30/11/2027.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 26 décembre 2025.

2026R00055FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Gérance libre

Aux termes d'un contrat de location du fonds de commerce en date du 15/11/2025, dûment enregistré le 5/12/2025 à la Recette des Finances d'Hammam Sousse sous le n°25306145, quittance n°0069674. La Société BYZACENANOVA, représentée par Mme Mouna BEN AMMAR. (CIN n°08442888) a donné en location-gérance à Mme Dalanda CH-HIBI, (CIN n°11922802), l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local à usage de parfumerie, vente et lingerie sis à l'Avenue Imem Moslem, Khezama Ouest - Sousse, comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels. La location est consentie pour une durée d'une année renouvelable, courant du 01/12/2025 au 30/11/2026. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites auprès du locataire gérant, au local objet du fonds, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au (JORT).

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 10/01/2026.

2026S00035FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 15 décembre 2025 enregistré à la recette des finances Hamam Sousse reçu n°M002318 enregistrement n°26300093 en date du 7/01/2026 Mr

Radhouana Hmidi a loué à Mr Lamine Ben Mohamed Berhouma, tout le fonds de commerce sis à 234 Menchia Route Tunis Hamam Sousse, consistant en un local destiné à l'activité de la vente des fruits secs.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet du maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 9/01/2026.

2026S00036FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location légalisé de signature à la municipalité de La Marsa Médina le 11/12/2025 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 11/12/2025 sous n°25308400 Quittance n°M152802 Mme Basma Bent Noureddine Rekik Ep Hakim Jarraya a loué en gérance libre à la société Stars Lokhma en cours de constitution représentée par son gérant Mme Mayar Bent Sami Najjar la totalité du fonds de commerce sis au 7 Rue Mongi Selim Marsa Tunis pour l'exercice d'un restaurant et salon de thé pour une durée de cinq années renouvelables à partir du 01/12/2025.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 7/01/2026.

2026400072FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue 02 mars 1934 de Djerba le 19/12/2025 sous le numéro 25308376 quittance n°M139586 Besma bent El Nasseur Ben El Habib Iben Alhaj épouse Mohamed Ben Rajeb (C.I.N : 13414666) a loué sous la forme de gérance libre à Société «Baraqua Tourisme Group» (identification unique : 1932750A), la totalité du fonds de commerce (agence de voyage) exploité au local sis à Rue Abed El Hamid El Kadhi Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Alchourouk» le 6/01/2026.

2026400080FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Gérance Libre

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 7/01/2026 sous le n°26300057 quittance n°M000886 la Sté BALLY SARL M.F. n°0014011/B son gérant Mr Habib Gafsi a loué à la Sté Tissu Le Printemps M.F. n°032244/V son gérant Mr Mohsen Ben Ali Aroua tout le fonds de commerce en gérance libre le magasin n°10 folio 11 situé à l'avenue de France Tunis pour une durée de deux (02) ans débutant du 01/01/2026 finissant au 31/12/2027.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 9/01/2026.

2026400089FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré le 7/10/2025 à la recette des finances Rue de l'Autriche sous le N°25304147, quittance N°M078525, Mr Mourad Bahroun a loué à Mr Yasser Bahroun un fonds de commerce gérance libre, destiné à la vente Volailles et à compter du 25/9/2025. Cette Annonce a été publiée le 9 Janvier 2026 au journal le Quotidien.

2026400092FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Dénomination : Association EXCELLENCE pour les sports individuels à Douz

- Adresse : Cité Abadla Douz Chergui Douz Nord

- Objet : SPORT

- Objectif : Organiser des activités sportives et compétitions, Organisation des jeunes.

- Document pour compléter la formation d'une association numéro 61 daté du 5 janvier 2026.

- Comité de direction :

Président : Seif Eddine Aboulfadhel.

Secrétaire général : Ali Aboulfadhel

Trésorier : Ahmed Kaoubi.

2026X00045APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître DHAOUDI CHAKIB

Avocat à la cour de cassation

55 Rue d'Algérie Bizerte

Email : chekib_dhaoudi@yahoo.fr

M.Fiscal : E249448

La partie poursuivante : Sté Meuble et Décor Abbassi «ME DE CAP» en la personne de son représentant légal demeurant à la route de Mateur Echlagmia Menzel Bourguiba, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B042262016, matricule fiscal 1433673.

La partie saisie : Abdelkadher Ben Mohamed Ben M'hamed demeurant avenue Habib Bourguiba Ras-Jbel Bizerte.

L'avocat poursuivant : Maître Chakib Dhaouadi, Avocat à la cour de cassation, 55 rue d'Algérie Bizerte.

L'immeuble saisi : La totalité des parts objet du titre foncier n°48566 Bizerte nommée «hacem» d'une superficie de 123 m² sis à la cité nachma-Ras-jebel et au coin de la rue kortoba contenant un immeuble à trois étages :

- Rez-de-chaussée contient : un garage et un escalier qui mène au 1er étage

- 1er étage contient : deux chambres à coucher, un salon, une cuisine, une salle de bain et un escalier menant au 2ème étage

- 2ème étage c'est : un studio qui contient une chambre, des toilettes.

Mise à prix : (343.700.000 Dinars) Frais en sus

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation de Mr le gouverneur.

La date et lieu de l'adjudication : Mardi le 10/02/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Bizerte.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Bizerte où est déposé le cahier des charges, ou à l'avocat poursuivant Maître Chakib Dhaouadi 55 rue d'Algérie Bizerte.

2026R00071VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ben Hmidène Riad

Avocat auprès de la cour de cassation

Tél : 98 510 828

Partie poursuivante : Mme Friwi Rakya élisant domicile chez son avocat maître Ben Hmidène Riadh à rue Essouroure Chouchet Radés ben Arous.

Partie poursuivie : Mr Mansouri Adel demeurant à rue Jebel Ennadhour n°213 Mhamdia ben Arous.

Avocat saisissant : Maître Ben Hmidéne Riad Avocat auprès de la cour de cassation.

Bien saisi : L'immeuble objet du Titre foncier N°64615 ben Arous, situé à Mhamdia au bord de rue d'une superficie de 73 m² tel que plus amplement détaillée au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de ben Arous.

Mise à prix : (54.437d993) majorés des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date de l'audience : jeudi le 12/02/2026 à 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de ben Arous.

Participation aux enchères : Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente

Visite des lieux : visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

2026R00074VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : AbdelKader Nouira, maçon, demeurant à la rue Ennassr Teboulba.

La partie poursuivie : Hilmi Nouira, ouvrier, demeurant à la Rue Ezzayatine Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Haithem Jabeur, avocat à la cour de cassation, dont le siège est à l'avenue 23 janvier Teboulba.

L'immeuble saisi : la totalité du titre foncier nommé ELWAFA numéro 98125 El Monastir s'agissant d'un appartement sis au rez-de-chaussée localisé à Teboulba Elmonastir ; sujet du morceau numéro 4 de plan cadastre, de superficie officielle 76 m² en plus d'une surface commune de 57.76/1039 m² représentant les parts indivisibles de cet appartement de la totalité de titre mère numéro 64995 Monastir après la répartition des appartements ; cet appartement se constitue d'un hall, chambre d'accueil, séchoir ouvrant sur un hall commun, deux chambres, une salle de bain et une cuisine ouvrant sur un hall derrière.

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : tel que arrêtée par l'expert judiciaire Mr Mohamed Trimeche nommé suivant l'ordonnance sur requête n°2156 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 22/5/2023 et fixée à cent cinquante quatre mille et vingt dinars (154.020, 000 D) outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal et ce montant a été réduit d'un pourcentage de 40 % pour devenir quatre vingt douze mille quatre cents douze dinars (92.412, 000 D).

Date de l'adjudication : mercredi le onze Février deux mille vingt six (11/02/2026) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenue l'autorisation du gouverneur de la région.

Pour plus d'informations on peut consulter le cahier des charges déposé au tribunal de première instance de Monastir ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2026S00023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Hollande n°3 Tunis, Immatriculée au R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Nidhal Ben Salem Ben Mohamed Fekih Salem, Titulaire de la CIN n°08697462 demeurant à la rue Mamoun Hiboun Mahdia.

Madame, Sameh Bent Salem Ben Mohamed Fekih Salem, Titulaire de la CIN n°03986558 demeurant à Khézama ouest 57 rue Hassan Ben Said.

Avocat poursuivant :

Maître Imad EddineChebaane, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/F/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°150370 Sousse, consistant en un appartement sis au 2ème étage de la résidence "BEN JANENA", N° A 25 située à la Route Touristique Hammam Sousse, donnant sur l'avenue 14 janvier, composé d'un grand salon avec un grand balcon, 2 chambres, salle de bain, cuisine, d'une superficie de 121 m² et 356/10000 des parties communes.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 9/2/2026 à 9h.

Mise à prix :

Trois cent soixante trois mille Dinars (363.000, 000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S00038VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Immeuble EL MANAR 4è B26 Sfax

Tél : 74.298.961

Fax : 74.211.091

M.F : 269491T-A-P-000

L'adjudication : Aura lieu Mercredi le 11/02/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis 4 rue Ahmed Aloulou 3ème arrondissement près de CNSS Sfax, Affaire N°1815.

Avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef Avocat à la cour de cassation Sfax.

Partie poursuivant : Khanfir Samira bent Abdelmajid, Fonctionnaire, domiciliée à la route de Tunis cité LYON N°86 Sfax, titulaire de la CIN n°01320584, domiciliée au cabinet de son maître Ben Hamed Moncef avocat à la cour de cassation immeuble El Manar esc A 4è B26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4è étage B. N° 26 Sfax. M.F. 269491T-A-P-000.

Partie saisie : Khanfir Zakia bent Mohamed EL Hedi, femme de moyée domiciliée rue Arribat cité Thaawith N°77 Sfax, titulaire de CIN n°01272263.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Tout l'immeuble nommé "NOURREDINE" du titre foncier N°98285 Sfax, situé à Sfax route Elmatar km 4 au coin de 2 rues, composé d'un terrain d'une superficie totale de 123m² avec une maison divisée en 12 parts N°458.

Mise à prix : Soixante Mille dinars (60.000,000d) après déduction 40%.

La visite de l'immeuble : Peut avoir lieu tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe du Tribunal instance de Sfax2, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant, Maître Ben Hamed Moncef rue Habib Thameur immeuble El Manar esc A 4é B26 3000 Sfax.

Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2026X00029VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- STE ELECTRICITE ET ENTRETIEN DE L'ENVIRONEMENT MIDOUN, société à responsabilité Limitée, matricule fiscal 00471960, dont le siège social est situé à la rue de Khartoum n°2 Tunis.

2- Romdhan Sfaxi, CIN 03426877 demeurant à Riadh Djerba et à la rue de Khartoum n°2 Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°17950 le 17/11/2017 du tribunal de 1ère instance de Tunis et signifiée par l'huissier notaire maître Mohamed Elyes Ben Khamsa le 8/01/2018 sous le n°7749 et ayant une attestation de non appel.

5) Saisie exécution : procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 18/9/2025 sous le n°2/10658 et signifiée sous le n°3/10658 le 23/09/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain n°180 secteur «C» situé à Khnansa Ajim Djerba d'une superficie de 8057m², délimité au sud dans une longueur de 69.65m, 68.55m par le lot

n°176 «C» Khnansa, à l'est dans une longueur de 12.56 m par le lot n°175 «C» Khnansa, au nord d'un côté dans une longueur de 8.43m par le lot n°175 «C» khnansa et à l'autre côté dans une longueur de 109.35m et 5.50m par le lot n°181 «C» khnansa et à l'ouest dans une longueur de 64.50m par une voie et il contient 65 oliviers, 2 palmiers et un puit.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque de premier degré garantissant le paiement de la somme de 85.000.000 D à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Massoud khedher et son confrère le 30/12/2014 sous le n°167, page 105.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé après réduction de 40% à 112.002.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 16 Février 2026 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2026400070VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

A la suite d'une saisie immobilière

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

Maître Tahri Abdelmoumen

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n° 44 Tunis

Tél : 71 335 949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041 F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : 1) Mme Sana bent Abdelaziz Hamrouni, CIN n°00297487 en sa qualité de garante solidaire, demeurant au 10 rue de Carthage Eddanden.

2) Mr Ridha ben Mohsen Younsi, CIN n°04634109 en sa qualité de garant solidaire, demeurant au 3 rue de Zarzouna Khaznadar Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE, représentée par son gérant Maître Tahri Abdelmoumen avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble saisi pour toutes les parts indivises propriété des deux garants solidaires, pour Mme Sana Hamrouni superficie de 833.5 parts et pour Mr Ridha Younsi superficie de 1666.5 parts indivises du même immeuble immatriculé dénommé «Bousetta et Eddous et Belhaj Amor» objet du titre foncier n°11521 Manouba, situé dans la région de Sanhaja gouvernorat de Manouba, composé du lot de terrain partie du titre foncier en propriété commune, délimité par une route non goudronnée en ouest, un terrain clôturé de tierce propriété en est, un terrain d'oliviers de tierce propriété au sud et une piste non goudronnée au nord, la région est classée agricole avec envahissement progressive par les constructions, elle est équipée d'eau potable et de l'électricité sans les autres équipements publics, les parties saisies se situent dans un terrain de 2500 m² comportant 21 oliviers, avec une partie de 2200 m² clôturée, le reste inclus dans la route, selon le rapport de l'expert désigné Mr Mohamed Elhedi ben Mariem.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de cinq cent vingt sept mille dinars (527.000,000 D) outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Tribunal, date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Manouba le mercredi onze février deux mille vingt six (11/02/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026400081VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Abdlaaziz Mefteh Chiheb, son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27BIS, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Neila Cherni CIN 8073016 demeurant à cité Ahmed Achrichi Le Kef.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27BIS, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 154/5828 revenant à la partie saisie dans le titre foncier N°3084 Le Kef, dénommé «Semia», il s'agit d'une Maison d'une superficie de 154 m² situé au wedi ermal Le Kef.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 9/02/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kef.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Kef.

2026400088VEPA1

Vente aux enchères publiques par voie d'adjudication «tasfiq»

Après avoir réduit le prix de 40 %

Maître Samah Al Ayari

Avenue près la cour d'Appel

Identifiant fiscal : 11046049/V

Demandeurs de l'adjudication :

- Tarek ben Mohamed ben Essadek ben Ammar Hamida bent Mohamed ben Essadek ben Ammar Domiciliés au n°10, rue 6780, El Omrane El Aala, Tunis,

Partie mise en adjudication : Sofiene ben Mohamed ben EssadeK ben Ammar - Domicilié à rue Oued Zaafrane, Diar Ben Mahmoud, «Résidence El Waha», Hrairia 2, El Agba, Tunis.

Avocate poursuivante : Maître Samah Al-Ayari, avocate - près la Cour d'Appel, Siège professionnel : 21, rue Bab Bnet, Tunis.

Description du bien immobilier mis en vente par adjudication :

Le bien objet de la procédure est un terrain portant une habitation d'une superficie totale de 96 m², composée de deux niveaux :

- Un rez-de-chaussée,

- Un premier étage.

Le bien est situé au n°10, rue 6780, El Omrane El Aala, Tunis.

Limites du bien :

- Nord : Propriété voisine composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

- Sud : Rue 6781 - Est : propriété voisine composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

- Ouest : Rue 6778.

1. Rez-de-chaussée

Logement indépendant accessible par :

- Une porte principale donnant sur la rue, - une deuxième porte ouvrant sur un passage couvert.

Composition : Salon, hall, 2 chambres, cuisine, salle de bain, cour arrière non couverte donnant sur l'escalier vers le premier étage superficie couverte : 84 m²

2. Premier étage : Accès par escalier extérieur non couvert, situé au nord de la parcelle.

Composition : terrasse avant partiellement couverte, 2 salons, 1 chambre, cuisine, salle de bain superficie couverte : 76 m²

3. Toit-terrasse : Accessible depuis le premier étage via le même escalier extérieur.

Prix d'ouverture des enchères après avoir réduit le prix de 40 % : cent quarante mille huit cent trente cinq dinars 600 millimes (140.835,600 DT) à ce montant s'ajoutent les frais de poursuite et honoraires d'avocat qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Audience et procédure de l'adjudication :

Date : Mardi 10 Février 2026 - Heure : 09h00 et suivantes - Lieu : Chambre des ventes immobilières, tribunal de première instance de Tunis 1, Palais de Justice, rue Bab Bnet, Tunis.

Visite du bien : Visitable tous les jours ouvrables durant les horaires administratifs.

Note importante :

- Les étrangers doivent disposer d'une autorisation du Gouverneur pour participer.

- Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat.

- Dépôt obligatoire du tiers du prix d'ouverture via le Caisse des Dépôts et Consignations, chèque certifié ou garantie bancaire irrévocable avant l'enchère.

Le cahier des charges est consultable au greffe du tribunal ou au cabinet de Maître Samah Al-Ayari- Siège professionnel : 21, rue Bab Bnet, Tunis.

2026400091VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise au 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique n°0719413 J. Créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Najla Bent Mohamed Rahman C.I.N. n°07019523 demeurant 32 Rue Chita Impasse Sidi Abdelmlak, Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire de la société Simgaz et débitrice saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 285 959.

Immeuble objet de la vente :

Les parts immobilières appartenant à la partie saisie Néjla Rahman, d'un total de 126 parts indivises sur les 9 188 parts constituant l'ensemble du titre foncier, se trouvent dans un immeuble composé d'un rez-de-chaussée commercial, d'un premier étage à usage d'habitation et d'un deuxième étage partiel, situé près de l'échangeur Ben Dahha, au sud de la route goudronnée Tunis - Béja, plus précisément à l'avenue Zouheïr Essafi, Sidi Hassine Sijoumi, gouvernorat de Tunis.

L'immeuble objet de cette expertise est édifié sur une parcelle de terrain de forme rectangulaire, dont la façade principale donne sur l'avenue Zouheïr Essafi, relevant du titre foncier n°132755 Tunis, dénommé «Nafissa 55».

Rez-de-chaussée : Il comprend 3 locaux commerciaux ouvrant à l'est sur l'avenue Habib Bourguiba et exploités par des tiers dans le cadre de contrats de location conclus avec la requérante.

Local n°1 : surface d'environ 56 m², occupé par Houssem Essaghir, destiné au commerce de pièces de rechange automobiles.

(D'après le procès-verbal d'interrogatoire établi par l'huissier instrumentaire Me Hayet Ayed et son assistante en date du 14/05/2025, l'activité exacte consiste en la vente de pièces de rechange pour systèmes de refroidissement et de chauffage, comme détaillé ci-dessous).

Local n°2 surface d'environ 20,5 m², occupé par Fayçal Jellassi. (Selon le même procès-verbal, le preneur est Fayçal Jlassi, comme détaillé plus loin.) Le local est destiné à la réparation mécanique.

Local n°3 : surface d'environ 32,5 m², occupé par Abdessattar El-Awadi, destiné au commerce de moteurs automobiles.

(Selon le procès-verbal susmentionné, l'activité exacte consiste en la vente de pièces de rechange d'occasion).

Premier étage : Il comprend un appartement d'habitation d'une superficie d'environ 136 m², loué à des tiers.

(D'après le procès-verbal du 14/5/2025, le locataire est Fathi Doukoumi, comme détaillé ci-dessous).

L'appartement comprend : - 2 chambres à coucher, un salon, une cuisine, une salle de bain, 2 balcons.

On accède à cet appartement à partir de l'avenue Zouheïr Essafi, située au sud de l'immeuble en litige, via un espace découvert puis un escalier menant au premier étage.

Deuxième étage partiel : Il comprend un petit studio d'environ 22 m², situé à l'angle sud ouest de la terrasse (conformément au plan annexé au rapport d'expertise).

Composants du bien objet du litige :

1. Rez-de-chaussée et locaux loués : Structure en béton armé : poteaux, fondations et poutres. Dalle hourdis type 16+5. Sols : ciment pour certains espaces, carreaux de céramique ou de grès pour d'autres.

Portes métalliques type rideau roulant.

Etat général : moyen, acceptable pour la nature de l'activité.

2. Appartement du premier étage et studio au deuxième étage partiel : Structure en béton armé : poteaux, poutres et fondations. Dalle hourdis type 16+5. Portes en bois fin type acajou. Fenêtres en aluminium avec volets en plastique. Plafonds en plâtre. Sols en carreaux de grès fin. Cuisine et salle de bain de bonne qualité, récemment aménagées. Etat général : bon.

Localisation et mode d'exploitation : Localisation : L'immeuble est situé dans la région d'El Hraïria, près du mausolée Sidi Ezzahrouni, à proximité du carrefour Ben Dahha - Sidi Hassine.

Il se trouve dans un quartier résidentiel occupé par une classe sociale moyenne, non loin du centre-ville de Tunis, relevant administrativement du gouvernorat de Tunis.

Equipements : Il est raccordé à toutes les infrastructures essentielles : route goudronnée en bon état, réseau électrique, gaz naturel, eau potable, évacuation des eaux usées, évacuation des eaux pluviales, moyens de transport disponibles.

L'immeuble comprend : un rez-de-chaussée à usage commercial, un premier étage et un deuxième étage partiel à usage d'habitation.

Selon le procès-verbal du 14/5/2025, l'exploitation des locaux appartenant à la requérante se présente comme suit :

Local 1 (rez-de-chaussée), destiné à la vente de pièces de rechange pour systèmes de refroidissement et de chauffage : loué à Houssem Ben Ibrahim Essaghir pour un loyer mensuel de 600 dinars.

Local 2 (rez-de-chaussée), destiné à la réparation mécanique :

Loué à Fayçal Ben Mohamed Ben Ahmed Jlassi pour un loyer mensuel de 400 dinars.

Local 3 (rez-de-chaussée), destiné à la vente de pièces détachées d'occasion :

Loué à Abdessattar Ben El-Habib Ben Hassan El-Awadi pour un loyer mensuel de 440 dinars.

Appartement du premier étage, destiné à l'habitation :

Loué à Fathi Ben Amara Ben Ali Doukoumi pour un loyer mensuel de 600 dinars.

Studio du deuxième étage partiel : actuellement inoccupé, selon les déclarations des autres locataires.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Deux cent quatorze mille huit cent Dinars et 710 Millimes (214.800,710) hors frais.

Date et lieu de vente : Après report :

Lundi 9 Février 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis 2.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2026400095VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de Faillite

Monsieur Kamel Chehoudi «PROMOPRIX»

Identifiant Unique : 0882223T

Siège social : Route de Zaghouan Ennfidha

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le n°33007 en date du 10/12/2025, il a été prononcé la mise en faillite de l'établissement Kamel Chehoudi «Promo Prix» sise à la Route de Zaghouan Ennfidha, et il a été décidé de fixer la date de cessation de paiement le 01/9/2009 et de nommer Madame Fatma Zahra EL Baddey en tant que juge commissaire et Monsieur Sadok LAARIF en tant que syndic de faillite.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue Sadok Mkaddem Immeuble El Hafyen Bureau N°102 1er étage Sahloul 3 Sousse, Tél : 70754747/98685297 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2026S00022VEPA2

Vente d'un Bien immobilier objet du titre foncier n°597754 Nabeul

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en Faillite)

Le syndic de faillite de la société Briqueterie Moderne de Grombalia, IU 0496692S, informe le public, qu'en vertu de la décision rendue par la chambre commerciale auprès du TPI Sousse le 5/01/2026, relatif à l'affaire n°120, il a été décidé la vente du bien immobilier objet du titre foncier n°597754 Nabeul, appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en Faillite) situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia, sous les conditions suivantes :

- La vente du bien immobilier au plus offrant.

- Caution : 10% du prix de départ.

- Prix de départ : Deux cent deux milles quatre cent quatre vingt quinze Dinars et 840 millimes (202.495, 840DT).

- Dernier délai de la réception des offres le 13/02/2026.

- Le cahier des charges peut être retiré auprès du syndic de faillite Mr Salah Ennaffati dont l'adresse est à place Farhat Hached Immeuble Ben Chérifa (au dessus de BH) 4ème Etage, Sousse 4000, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

- Tél 73 221 907/29 617 815

- La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00029VEPA2

Vente de 40000 parts indivises du Bien immobilier objet du titre foncier

N°561254 Nabeul

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en Faillite)

Le syndic de faillite de la société Briqueterie Moderne de Grombalia, IU 0496692S, informe le public, qu'en vertu de la décision rendue par la chambre commerciale auprès du TPI Sousse le 5/01/2026, relatif à l'affaire n°121, il a été décidé la vente de 40000 parts indivises du bien immobilier objet du titre foncier n°561254 Nabeul, appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en Faillite) situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia, sous les conditions suivantes :

- La vente du bien immobilier au plus offrant.

- Caution : 10% du prix de départ.

- Prix de départ : Cent neuf mille deux cent quatre vingt Dinars (109.280, 000DT).

- Dernier délai de la réception des offres le 13/02/2026.

- Le cahier des charges peut être retiré auprès du syndic de faillite Mr Salah Ennaffati dont l'adresse est à place Farhat Hached Immeuble Ben Chérifa (au dessus de BH) 4ème Etage, Sousse 4000, contre le paiement de la somme non restituable de 500DT.

- Tél 73 221 907/29 617 815

- La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00030VEPA2

Vente d'un Bien immobilier objet du titre foncier n°534408 Nabeul

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en Faillite)

Le syndic de faillite de la société Briqueterie Moderne de Grombalia, IU 0496692S, informe le public, qu'en vertu de la décision rendue par la chambre commerciale auprès du TPI Sousse le 5/01/2026, relatif à l'affaire n°122, il a été décidé la vente du bien immobilier objet du titre foncier n°534408 Nabeul consistant à la parcelle n°435, appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en Faillite) situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia, sous les conditions suivantes :

- La vente du bien immobilier au plus offrant.

- Caution : 10% du prix de départ.

- Prix de départ : Cent quatre vingt onze mille sept cent cinquante neuf dinars et 080 millimes (191.759,080DT).

- Dernier délai de la réception des offres le 13/02/2026.

- Le cahier des charges peut être retiré auprès du syndic de faillite Mr Salah Ennaffati dont l'adresse est à place Farhat Hached Immeuble Ben Chérifa (au dessus de BH) 4ème Etage, Sousse 4000, contre le paiement de la somme non restituable de 500DT.

- Tél 73 221907/29617815

- La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00031VEPA2

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L

Siège social : Boulevard 14 janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 15 décembre 2025 il a été déclaré la nomination de Mr Zouhayer OUNI en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025.

2026S00032VEPA2

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ére Instance de Sousse 1 en date du 5 janvier 2026 affaire n°231/33, le

commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El HaniSousse, sachant que la mise à prix est fixée à 930.950,140 dinars après la réduction de 50 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix fixée à 1.321.871,205 dinars après la réduction de 50 % du prix initial.

Est prolongé au 13 février 2026. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2026S00033VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu d'une ordonnance sur requête n°79073 rendue en date du 10 novembre 2025 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail SBAI en qualité de liquidateur judiciaire de l'immeuble commun de Mourad Ben Fraj KCHICH et Pierrette Elisabeth BOURCELOT et qui se compose d'un titre foncier n°90353 Sousse.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2026S00034VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le président de tribunal de première instance de Sousse daté le 26/12/2025 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens du feu Nouri Ben Salah Noura Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380 / 98227742 / 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00037VEPA2

Décision d'ouverture des délais de réception des offres

Société «Clinique Zitouna» En Liquidation

Identifiant unique N°0043401Z

Dans le cadre des dispositions de la loi N°77 de l'année 1997 du 11/11/1997 relative aux liquidateurs, Madame la juge des liquidations et des séquestres au tribunal de première instance de Sfax a rendu le 4/11/2025 la décision dans la teneur suivante :

- Ordonner au Liquidateur Monsieur Abdeljelil BOUCHAALA à la prolongation du délai de réception des offres concernant la vente du bien immobilier n°50573 jusqu'au 24/01/2026.

- Ordonner au Monsieur le liquidateur à republier les annonces conformément à la loi à les élargir et à les publier sur le site internet WWW.TAYARA.COM.

- Les personnes intéressées par cet appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges à compter de la publication de la présente du bureau du liquidateur;

- Les offres doivent adressées par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnées des pièces conformément aux dispositions de cahier des charges sous plis fermé au nom du liquidateur Abdeljelil BOUCHAALA à son adresse ci-dessous indiquée;

- L'enveloppe extérieur ne doit pas comporter l'identité du participation ou toute autre information et ne portant que la mention suivante «à ne pas ouvrir offre d'acquisition du bien immobilier n°50573» au plus tard le 24/01/2026 l'ouverture des offres aura lieu au tribunal le 27/01/2026.

- Toute offre incomplète ou qui parvient après le délai ci-indiqué sera rejetée.

Visite des lieux :

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre pourra visiter le local situé à la route Tunis km 2 directement sur la route nationale 1 à Sfax après la coordination avec le Liquidateur.

2026X00040VEPA2

Avis

En vertu de l'article 46 du CSC, Monsieur Tijani Chaabane, Liquidateur de la Société «LAMIPLAST» identifiant unique 0007761S, informe que le projet de répartition du produit de liquidation approuvé par le juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation auprès du tribunal de 1ère Instance de Sidi Bouzid le 29 décembre 2025, est déposé au siège de son bureau sis à Route Soukra km 1 - Sfax 3003 - Tél : (74) 24 80 83.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis.

2026X00041VEPA2

Faillite

"SOTRAMET"

SOCIETE DE TRANSFORMATION DES METAUX

Siège social : ZI Agareb Route de Mahres Sfax

Identifiant Unique : 1119338 J

Matricule Fiscal : 1119338 J/A/M/000

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première Instance de Sfax 2 le 10 décembre 2025 dans l'affaire n°58, il a été décidé de prononcer la faillite de la STE DE TRANSFORMATION DES METAUX «SOTRAMET» ayant son siège social ZI Agareb route de Mahres Sfax et la fixation de la date de cessation des paiements le 11 janvier 2024. Madame Naima Ben Ltaief juge

auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 est désignée juge commissaire et Monsieur Adel Sellami syndic de faillite.

Les créanciers sont tenus de produire et justifier leurs créances dans un bordereau indicatif signé par le créancier à l'adresse du syndic de faillite, rue Atlas Immeuble Essalem bureau n°8302 Sfax Tél : 74 297 169 et ce dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00044VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis 2 du 02/01/2026 n°45377, le liquidateur Ettaieb Anis, adresse : 100 rue du Bacha, RDC bureau 8, Tél : 26735461, a été nommé en tant que liquidateur judiciaire de la succession de feu Afifa Krissane, les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2026400076VEPA2

STE DE PROMOTION DU CENTRE DE RADIOLO IBN ZOHER

Siège social : Route X 2 Hay Lkhadhrab Tunis

Identifiant unique : 0430179W

Capital : 1280000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 6 Janvier 2026, il a été décidé la nomination de Mr Anis Ettaieb en tant que mandataire judiciaire de la STE DE PROMOTION DU CENTRE DE RADIOLO IBN ZOHER ; identifiant unique 0430179W, sous le contrôle du juge commissaire Madame Chayma Chouchene.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire judicaire susmentionné à son cabinet situé au 55 rue Kheireddine Becha 2ème étage B-2 Montplaisir 1073 Tunis.

2026400077VEPA2

Faillite

Sté «LE DEFI AGRO-ALIMENTAIRE» SARL

RC : B14621997

Suivant jugement n°173 du 12 juin 2025, du Tribunal de première instance de Tunis, la Société «ETTAHADI» SARL, dont le siège social est à Abbebsia El Jem Mehdia, a été déclaré en Faillite.

Date de cessation de paiement : 13 juin 2001.

Juge commissaire : Mr Mohamed Béchir Elamri.

Syndic de la Faillite : Monsieur Mongi Smaali, boulevard l'Indépendance, résidence meriem appt A625 Ariana. Tél. : (71) 723.666/ Fax : (71) 723.721.

Les Créanciers de la dite Faillite sont invités à produire au Syndic leurs titres de créances certifiés sincères et véritables, et ce dans un délai de quinze (15) jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2026400099VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Etoile de Mer Diving Center SARL

Siège social : El Araifia Bouterfes Tabarka

Code fiscal : 923225/Z/A/M

La Société Etoile de Mer Diving center sarl à Tabarka envisage de tenir l'assemblée générale extraordinaire le 02/02/2026 à l'hôtel les mimosas à Tabarka à 14h.

Ordre du jour :

- Vente de la totalité des parts sociales de Mme Teraza Martine Gorgolione à Mr Mongi Zouaoui

- Vente de la totalité des parts sociales de Mr Ahmed Zouaoui à l'exception des parts de sa fille Ritej Zouaoui encore mineur à Mr Mongi Zouaoui.

- Rectification de la dénomination de la société auprès du RNE

- Nomination d'un nouveau gérant

- Questions diverses.

2026R00058SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société RAPID RECOUVREMENT

(Filiale de la Banque de Tunisie et des Emirats «B.T.E»)

SA au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Immeuble ENNOUR 5ème étage Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0802595C

Messieurs les actionnaires de la Société RAPID RECOUVREMENT (Filiale de la Banque de Tunisie et des Emirats «BTE») sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E) qui aura lieu le jeudi 12 Février 2026 à 09H00 au Siège de la Banque de Tunisie et des Emirats «B.T.E» sis au Boulevard Med Béji CAID ESSEBSI, Lot AFH-BC8 Centre Urbain Nord 1082 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2025;

2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation du capital social;

3. Approbation définitive de l'augmentation du capital social de la société par compensation des dettes certaines, liquides et exigibles, résultant de la non distribution d'une partie des bénéfices de l'exercice 2019, pour un montant de 375.000 Dinars, sans tenir compte d'intérêts commerciaux, avec suppression du

droit préférentiel de souscription au profit des petits actionnaires. (Il est précisé que le montant restant dû revenant à la Banque de Tunisie et des Emirats s'élève à 373.600 Dinars) ;

4. Convocation du Conseil d'Administration pour achever toutes les procédures légales nécessaires à la réalisation de l'opération d'augmentation du capital social et délégation de pouvoirs à la Direction Générale pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et juridiques y afférentes.

N.B. : Les documents relatifs à ladite Assemblée Générale Extraordinaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2026R00060SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PRINCESS PRIVATE AVIATION

S.A au capital de 4 025 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle La Charguia II - 1080 Tunis

Identifiant Unique : 1085737K

Messieurs les actionnaires de la société Princess Private Aviation sont conviés à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 10 février 2026 à dix heures au siège de la société Al Karama Holding, sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

2. Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020;

3. Lecture des rapports de commissaires aux comptes relatifs aux états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

4. Examen et approbation des états financiers des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

5. Approbations des conventions règlementées au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

10. Validation des actes de gestions accomplis du 14/6/2018 au 28/6/2024 ;

11. Régularisation du nombre des actionnaires;

12. Pouvoirs en vue de formalités.

2026400079SANB3

Convocation

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS

SA au capital de 12.115.100 Dinars

Siège social : Route X2 Cité El Khadra - Tunis

IU : 1187557Y

CNSS : 598047/42

Messieurs les actionnaires de la société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE DE TUNIS sont convoqués :

1. En Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 Janvier 2026 à 10 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Questions diverses.

2. En Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 31 Janvier 2026 à 12 heures au siège social sis à la Route X2 Cité El Khadra - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social.

2026400094SANB3

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société, sont convoqués par le liquidateur en assemblée générale ordinaire, le 26 Janvier 2026 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et affectation des résultats pour l'exercice 2025.

- Lecture et approbation du rapport du liquidateur

- Quitus du liquidateur pour l'exercice 2025 et questions diverses.

2026400096SANB3

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 04924157 E

Les actionnaires de la société, sont convoqués par le liquidateur en assemblée générale extraordinaire, le 30 Janvier 2026 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Poursuivre la procédure de la liquidation.

2026400097SANB3

Convocation

Laser Tech Dental Industry

Société anonyme

Au capital de 2.352.000 DT

Siège social : Zone industrielle Hammam Zriba - Zaghouan - Tunisie

IU : 1013002DAM

Conformément à l'article 28des statuts, Messieurs les actionnaires de

la société Laser Tech Dental Industry sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 10 Février 2026 à 10h, au siège de UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Acceptation de démissions d'administrateurs et constatation du cas d'insuffisance dans la composition du conseil d'administration;

3. Nomination de nouveaux administrateurs pour le restant du mandat des administrateurs en poste;

4. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026400098SANB3

Assemblée Générale Extraordinaire

La Société BRIDGES.SA

Société anonyme

Au capital de 700.000 dinars

IU : 1698171/A

Adresse Actuelle : 5 rue du Japon immeuble Baya B34 - Montplaisir 1073 Tunis

Suite à la décision du conseil d'administration de la société Bridges SA en date du 6 janvier 2026, la société convoque ses actionnaires pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se réunira en date du 9 février 2026 à 10h:00 au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Le transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts.

2026400117SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SANYET FARES

SARL au capital de 909.600 dinars

RC : B171392000

M.F : 745384W

Siège social : Résidence El Habib 2ème étage App.6 Les Berges du Lac 1, La Marsa 1053, Tunis

A la demande de la société mère SOCIETE DE DEVELOPPEMENT MELKI «SODAM», messieurs les associés sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi six février deux mille vingt six (06/02/2026) à neuf heures au siège social de la société «SODAM» Route de Morneg Km9 Borj Ghorbel Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du mode et délais de convocation;

2) Révocation du gérant;

3) Nomination d'un nouveau gérant.

2026R00076SRLB3

Convocation

VARAT TUNISIE SARL

Au capital de 6.290.000 Dinars

Siège social : ZI Mghira III Lot N°50 Rue Jendouba Fouchana 1176

RNE : 0437483G

Affiliation CNSS : 00180146-17

Objet : Fabrication Transformateurs électriques et luminaires

Messieurs les associés de la Société Varat - Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 5 février 2026 à 10h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la donation de parts sociales effectuée par un associé au profit de ses descendants.

2) Approbation de l'intégration d'un nouvel associé suite à la donation des parts sociales effectuée par un associé au profit de ses descendants,

3) Modification des statuts en conséquence,

4) Questions diverses.

2026R00081SRLB3

Convocation

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

ZI Mghira III Lot N°50

Rue Jendouba Fouchana 1176

Capital social : 2.600.000 dinars

RNE : 1150836F

MF : 1150836F/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 254852-33

Objet : Vente en gros de produits, électriques, électroniques et d'équipements d'énergie renouvelable

Messieurs les associés de la Société Volt Lighting Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 5 février 2026 à 9h00 au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la donation de parts sociales effectuée par un associé au profit de ses descendants.

2) Modification des statuts en conséquence.

3) Questions diverses.

2026R00082SRLB3

Sociétés communautaires

Avis

La société régionale "Siclamen du Papier" informe tous les souscripteurs que l'assemblée générale constitutive se tiendra le samedi 31 janvier 2026 à 15h00 au siège de la municipalité d'Hammam-Lif, afin d'examiner l'ordre du jour relatif à la constitution de la société et de prendre les décisions légales nécessaires. L'invitation est adressée à tous les souscripteurs et la présence est obligatoire.

2026R00072SODB3

Assemblée Générale constitutive

En application du décret n°1192 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité

fondateur de la société communautaire locale «Matmour Wed Zarga» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le vendredi 6 Février 2026 à 10h du matin au siège social de la société selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres au conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2026400105SODB3

Assemblée Générale constitutive

En application du décret n°1192 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire locale «Manabaa khayret Al Chamel al Gharbi» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le samedi 7 février 2026 à 10h du matin à l'Espace Nourland à Jendouba selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2026400106SODB3

Assemblée Générale constitutive

En application du décret n°1192 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire régionale «Kayrat Ezitouna» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le dimanche 15 Février 2026 à 10h du matin au siège social de la société selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2026400107SODB3

Autres sociétés

Assemblée Générale Annuelle de l'année 2024

De la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

"Zaater et Rayhen"

Identifiant fiscal : 1848333L

La société coopérative de base des services agricoles "Zaatar wa Rayhan" à Sidi Bouzid Informe l'ensemble de ses adhérents, ainsi que toute personne concernée, de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle au titre de l'année 2024, le 3 Février 2026 à dix heures du matin, au siège de l'Union Régionale de la Femme à Sidi Bouzid, avenue de la Poste, près du magasin Aziza, gouvernorat de Sidi Bouzid.

L'ordre du jour de l'Assemblée sera le suivant :

- Présentation du rapport moral et approbation

- Présentation des états financiers et approbation

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes et approbation

- Ouverture des adhésions et des retraits des agriculteurs

Il est à noter que tous les adhérents, ainsi que les autorités locales et la Délégation de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, ont été informés dans les délais légaux.

2026R00064SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

L'assemblée générale de la «société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de morneg» sera tenue le 30/01/2026 à 15H au siège social sis au 2 Rue de Ghana-lot Testouri Boumhel El Bassatine afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2025

3. Accord de quitus aux administrateurs.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Election de nouveaux administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes

7. Approbation des demandes d'adhésion et de retraits d'adhérents.

8. Divers.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les PV du conseil administratif, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'année 2025 seront mis à leur disposition huit jours avant la date de l'assemblée.

2026R00084SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles aux Aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

L'assemblée générale extraordinaire de la société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg sera tenue le 30/01/2026 à 15h30 au siège de la société sise au 2 Rue Ghanalot Testouri - Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Modification du capital suite au changement de la liste des adhérents.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée.

2026R00085SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur FOUED BELLOUMI agissant pour le compte de la Société «HUILERIE D'OLIVES TAIA», situé à OUED KHADRA El fahs 1140, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le N° 9450 en date du 24 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à l'adresse mentionnée ci-dessus Délégation d'Elfahs Gouvernorat de Zaghouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué d'Elfahs dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Lasâad Kammoun porte à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de vente) rédigé le 31 octobre 1993 par les deux notaires Taher Sallemi et Houssin Torki de l'étage de villa comprend deux chambres, une pièce centrale et une cuisine, sis à la route de Tunis km 4 Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Dhouib Brahim" sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2026X00028DIVD2

Avis

Soumaya bent Sadok Fendri déclare qu'elle a perdu son titre pour 3768/29160 de la parcelle de terre plantée de 400 oliviers situé à zone Sakiet Messouda à l'ouest de Sfax provenant par acte d'achat du 10/8/1982 enregistré le 19/10/1982 n°131 par les deux notaires Mohamed Fourati et Mohamed Chefei, elle veut extraire une copie originale qui remplace le premier, et qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00031DIVD2

Avis

Soumaya bent Sadok Fendri déclare qu'elle a perdu son titre de 18540/29160 de la parcelle de terre plantée de 400 oliviers situé à zone Sakiet Messouda à l'ouest de Sfax provenant par acte d'achat du 10/8/1982 enregistré le 25/10/1982 n°211 par les deux notaires Mohamed Chefei et Mohamed Fourati elle veut extraire une copie originale qui remplace le premier, et qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00032DIVD2

Avis

Salma et Sonya filles Sadok Fendri déclarent qu'elles ont perdu leur titre de 61152 parts de la parcelle de terre plantée de 530 oliviers situé à zone Sakiet Messouda à l'ouest de Sfax provenant par acte d'achat du 8/3/1981 enregistré le 28/04/1981 n°186 par les deux notaires Mohamed Chefei et Zouheir Kallel.

Elles veulent extraire une copie originale qui remplace le premier, et qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X00033DIVD2

Avis

Mr Ridha Ben Mohamed Ben Mohamed Ben Ayed informe le public que son titre de propriété concernant un terrain d'une superficie de 187m² avec son construit situé entre route eddayer et saltaniya km4 impasse mkawar Sfax, lui a été accordée par acte d'achat daté le 26/10/1991, enregistré le 24/12/1991 N°7001 avec le témoignage des juges notaires Mohamed Katata et Ahmed Abid qui sont est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2026X00034DIVD2

Avis

Mr Hassen Ben Mokhtar Ben Ali Mnejja informe le public que son titre de propriété concernant un : 1- terrain de superficie 670m avec son construit, 2- magasin situé à la route Taniour km 35 Sfax, lui a été accordée par acte de donation daté le 26/4/2009, enregistré le 5/5/2009 N°22778 avec le témoignage des juges notaires Ahmed Jbir et Sami Sallemi qui sont perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax

rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2026X00035DIVD2

Avis

Mme Mouna Bent Mokhtar Ben Ali Mnejja informe le public que son titre de propriété concernant : 1- La moitié d'un terrain de superficie environ 1050m² avec son construit, 2- magasin situé à la route Taniour km3 Sfax, lui a été accordée par acte de donation daté le 26/4/2009, enregistré le 5/5/2009 N°22778 avec le témoignage des juges notaires Ahmed Jbir et Sami Sallemi qui sont est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2026X00036DIVD2

Avis

Hachicha Laila annonce qu'elle possède un appartement à Sfax Route Gremda km 2 effectué par l'acte de donation daté du 17/10/2024 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2026X00039DIVD2